

Divorce—Loi

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu l'amendement. Ce dernier étant recevable, le débat commence maintenant.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué clairement pourquoi il me paraissait très important d'apporter cet amendement. Je me réjouis que le député de Burnaby (M. Robinson) ait signalé à mon attention l'omission des mots «ordonnances de garde», car nous désirons les inclure. Lorsqu'on parle de réconciliation et d'ordonnances alimentaires, manifestement on espère qu'il y aura une réconciliation au sein de la famille, afin d'améliorer les relations entre père et l'enfant ou la mère et l'enfant, selon les circonstances et cette question fera l'objet d'un examen très attentif. Je voudrais ajouter à cela une chose que nous oublions parfois. La famille élargie joue un rôle clé dans les rapports familiaux. Je veux dire par là les grands-parents maternels et paternels, les oncles et les tantes des deux côtés ainsi que les cousins. Il ne faudrait pas non plus empêcher l'enfant d'entretenir ces précieux liens familiaux.

J'appuie l'amendement de tout cœur. Je remercie tous ceux qui ont signalé cette omission à mon attention. J'espère que les députés prendront au sérieux leurs responsabilités de législateurs. Quel que soit l'examen auquel le ministère se livrera sans doute, donnons l'exemple en montrant que nous sommes des législateurs sérieux qui désirent améliorer dans la mesure du possible la teneur de ce projet de loi. J'espère que nous adopterons cette motion qui nous permettra d'apporter des changements n'importe quand, mais en tout cas d'ici cinq ans.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter quelques mots à ceux de la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) et exhorter les députés à la Chambre à considérer cet amendement comme une mesure favorable visant à soulager les souffrances, à créer un climat harmonieux et, surtout pour les enfants, à améliorer le climat familial et à leur permettre de communiquer au maximum avec leurs parents, ce qui sera dans leur intérêt. J'espère que le secrétaire parlementaire et son caucus considéreront également l'amendement comme une bonne mesure digne d'appui.

[Français]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je me lève pour donner mon appui à cette motion. Je suis critique pour la condition féminine et, à mon avis, il est très important—si les femmes... évidemment, on demande l'égalité—d'assumer les responsabilités auxquelles on doit faire face. Évidemment, actuellement, le plus souvent la garde des enfants est donnée aux épouses et aux mères. Il est bien entendu que lorsqu'on regarde le divorce de près, les pères, en perdant, disons, la garde des enfants, bien souvent, actuellement, les enfants deviennent un marchandage. Alors, je suis tout à fait d'accord que cet amendement soit accepté et j'espère que le gouvernement va l'accepter parce qu'il est très important que les pères voient leurs enfants.

On sait également, comme on l'a mentionné tantôt, qu'un homme divorce de son ex-épouse et non de ses enfants. Une des difficultés dans un divorce, c'est nécessairement ce qu'il va arriver des enfants. On s'est bien préoccupé de les protéger financièrement, mais je pense qu'au point de vue émotif, ce qui est aussi important et peut-être plus important, la loi à ce

moment-là était peut-être boîteuse. A mon avis, par cet amendement on pourrait protéger l'émotivité de nos enfants et il est très important que les pères soient accessibles à leurs enfants. On sait, évidemment, que parfois il y a un marchandage parce que les pères oublient ou ne donnent absolument pas les pensions alimentaires, et pour l'épouse, bien souvent, c'est la seule chose qui lui reste, en disant: «Si tu veux voir tes enfants, eh bien, c'est bien dommage, mais la priorité, c'est que tu dois donner les pensions alimentaires.»

Mais je pense qu'il faut faire un effort et si les deux conjoints s'entendaient et savaient, qu'ils doivent... que les deux ont accès à ce moment-là à leurs enfants, ils pourraient définitivement passer par-dessus cette difficulté pour le bien-être de leurs enfants. Si on veut travailler au bien-être de nos enfants, il faut absolument trouver une façon pour que les pères aient accès aux visites de leurs enfants. Alors, je pense et j'espère que le gouvernement va appuyer cet amendement parce que, à mon avis, il est primordial, si on veut travailler pour avoir une société équilibrée, que nos enfants soient équilibrés et, à ce moment-là, ils doivent avoir accès à leurs deux parents.

[Traduction]

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Je serai bref, monsieur le Président. A mon avis, les députés de tous les partis s'efforcent d'insérer dans cette loi des principes d'intégrité en ce qui concerne les enfants et la dissolution du mariage. Il ne fait aucun doute que le projet de loi n'est pas l'ultime mesure qui sera présentée à la Chambre dans ce domaine.

A titre de politique générale, le ministère de la Justice examine continuellement la Loi sur le divorce. Nous ne manquerons pas de surveiller l'application des nouvelles dispositions et leur incidence sur la société. Le whip de l'opposition officielle a lu une lettre d'un de ses électeurs et je voudrais lui dire que nous recevons tous un abondant courrier relatant des problèmes personnels. C'est une question d'actualité et les gens veulent que le gouvernement prenne l'initiative dans ce domaine. Avant cinq ans, nous serons sans doute appelés à réexaminer diverses dispositions de cette loi.

Je vais vous citer un exemple dont ont parlé le député de Burnaby (M. Robinson) et la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone). Il s'agit des difficultés sérieuses auxquelles des membres de la communauté juive se heurtent pour obtenir ce que l'on appelle un Get. Le problème est de taille. Il a été porté à notre attention le 4 octobre dernier. Le comité n'a tenu aucune audience pour examiner la solution proposée. Cependant, je puis dire à la Chambre que l'affaire présente toutes sortes de problèmes constitutionnels et quelques questions de principe en matière de divorce et de droit familial qu'il faudra résoudre. J'ai rencontré des membres de la communauté juive pour discuter de cette affaire. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a donné l'ordre à ses responsables de mettre sur pied un système de consultation rapide avec les représentants de divers groupes d'intérêt en vue de résoudre les problèmes en suspens. Je puis confirmer que les entretiens ont déjà débuté sur cette question. Le ministre a signalé que le gouvernement examinera cette affaire attentivement et sous un angle favorable, en vue d'y trouver une solution équitable. Ce que je veux dire, c'est que ce problème ne passera pas au second plan. La loi fera l'objet d'un nouvel examen. Il est possible que le